

Compte rendu du CTP de la DEVE du 30 avril 2009 reporté au 9 mai 2009

La CGT avait réussi à faire annuler le CTP du 30 avril en convainquant tous les syndicats de refuser de siéger ! En effet, malgré nos incessants rappels à l'ordre concernant le délai légal pour nous remettre le procès-verbal d'une séance, nous ne l'avons, cette fois ci, même pas obtenu avant le 30 avril ! D'autre part cette séance se tenait en même temps qu'un CTP central, ce qui est contraire aux accords.

La séance du 19 mai commence par l'approbation de ce PV. Notre camarade Gérard HUBERT prend la parole pour protester non seulement contre les délais mais aussi contre le compte-rendu approximatif des débats. Nous exigeons d'en avoir l'intégralité et donc le PV sténotypé. La direction nous explique qu'il n'y a plus de sténotypiste mais que l'enregistrement audio est à notre disposition. Nous exigeons que cet enregistrement nous soit envoyé.

POINT n° 1 : AVIS SUR LE CENTRE DE SERVICE PARTAGE COMPTABLE « ESPACE PUBLIC »

Pour une raison de rapidité rendue obligatoire par de nouvelles normes européennes, d'après l'administration, mais aussi pour d'évidentes raisons d'économies (!) la Mairie a mis en place un service comptable partagé entre la DEVE et la DPE dans les locaux « flambant neuf » bien entendu du 103 avenue de France.

Le but, à terme, est d'organiser la comptabilité en 4 CPS-C de pôle (pôle espace public, pôle fonction support et appui aux directions, pôle service aux parisiens et pôle éco et social).

Notre camarade Rolland. GENOT a totalement déstabilisé et laissé sans voix le « pôle direction Mairie de Paris » avec des questions techniques précises et pertinentes sur le bilan de cette expérimentation. Sur quelles bases, quels critères ? Quels étaient les résultats avant ? Les résultats maintenant ? Comment donner un avis sur une expérimentation de 4 mois dont 1 déménagement et se comparant à un bilan plutôt mauvais de l'année précédente dû à la mise en place du système « ALIZE » ? Quelles formations pour les agents intégrant ce CSP comptable ? Sachant, entre parenthèses, que la Ville de Paris n'a pas de corps de « comptables » ayant un diplôme de comptabilité mais seulement des agents administratifs accomplissant des tâches de comptabilité.

La directrice M^{me} Geffroy, n'a pas réussi à garder son calme. La Présidente, M^{me} Giboudeaux, a apaisé le débat en demandant un vote sur le principe de cette réforme et en s'engageant à fournir un véritable bilan s'appuyant sur des chiffres au bout d'un an.

VOTE : CGT : CONTRE
UNSA : CONTRE
CFDT : ABSTENTION
SUPAP : ABSTENTION
CFTC : ABSTENTION
Administration : POUR

Réforme adoptée (et oui !)

**POINT n° 2 : COMMUNICATION SUR LA CREATION D'UNE DIRECTION DES ACHATS
A LA VILLE**

Le problème des achats, des marchés, des appels d'offres étant de plus en plus compliqué, la Ville souhaite créer une direction permettant d'améliorer la performance globale en tenant compte du meilleur prix, pour la meilleure qualité..

Cette création se fera en 3 ans de 2009 à 2012, la DEVE étant concernée en 2010.

Christian JONON fait une déclaration au nom de tous les syndicats (sauf FO) se disant OK avec ce projet, mais plein d'interrogations et d'inquiétudes concernant les aspects humains de cette réforme.

**POINT n° 3 : TRANSFERT TEMPORAIRE DES FOSSEYEURS DE MONTMARTRE
AU CIMETIERE DE SAINT OUEN**

Pour des raisons de manque de concessions disponibles, le cimetière de Montmartre fait face à une baisse d'activité depuis fin 2008 qui durera jusqu'à 2010.

Pour permettre aux fossoyeurs de garder le même niveau de rémunération (dû à des primes pour certaines tâches), la direction a décidé de les dispatcher notamment vers le cimetière de Saint-Ouen. Etant donné qu'elle accepte de donner une date de retour à la normale (début 2010) avec assurance du maintien des effectifs, la CGT ne s'oppose pas au projet. Néanmoins nous faisons remarquer que le vote aurait dû intervenir avant la mise en place.

L'ensemble des syndicats vote POUR.

**POINT n° 4 : AVIS SUR LA FUSION DE LA MISSION MAITRISE D'OUVRAGE
ET DE LA MISSION EXPLOITATION DU SEJ CENTRAL**

Dans la pratique, il s'est avéré que ces 2 missions sont étroitement liées, il est donc proposé de les regrouper en gardant l'ensemble des effectifs, condition *sine qua non* pour la CGT.

VOTE POUR sauf UNSA ABSTENTION

**POINT n° 5 : AVIS SUR LA CREATION AU SPL D'UN MAGASIN DE FOURNITURES
ET MATERIAUX NECESSAIRES AUX ATELIERS D'ARCHITECTURE**

Le magasin central du Bois de Boulogne n'arrive pas à tout gérer, la direction propose de créer un second magasin pour les ateliers architecture à la brasserie dans le Bois de Vincennes. Et par la même occasion de revoir la nomenclature et mettre à jour les fournitures proposées.

VOTE CGT et CFTC : ABSTENTION

VOTE SUPAP, UNSA, CFDT et Administration :POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Patrick GARAULT lit une déclaration commune concernant le concours des AAS Principaux. Les agents ayant réussi se voient proposer des postes de chefs de brigade ou d'adjoints du chef de brigade ! Or, il s'agit d'un concours de chef de brigade.

La direction explique que les brigades étant composées de 14 agents, on ne peut pas les couper en 2 et que de toutes façons dans toutes les filières les responsables ont des adjoints, ce qui est d'ailleurs un bon tremplin. Il y aura donc un chef de brigade et son second.

Patrick Garault réplique que les adjoints des AM n'ont pas le même grade ! Un TSS d'un autre syndicat se déclare aussi choqué par ce procédé...

De plus, les agents ayant la liste des postes vacants doivent s'y présenter et se vendre ! On leur a parfois demandé un CV ! La Mairie de Paris applique, semble t-il, la nouvelle loi sur l'embauche des fonctionnaires qui n'a pas encore été votée ! Jusqu'à présent, à l'issue d'un concours dans la fonction publique, les agents choisissaient leur poste par ordre de réussite au concours.

Devant les réactions des syndicats et acculée par la CGT, Mme Giboudeau, Adjointe au Maire, propose la tenue d'un CPS sur ce sujet et promet de donner son avis après avoir étudié tous les éléments.

- La pause méridienne dans les cimetières est de $\frac{3}{4}$ d'heures, hors il faut 25 à 45 minutes de trajet pour se rendre à la cantine. Le protocole d'accord de l'ARTT en 2001 prévoyait la possibilité de prendre le temps de transport sur le temps de travail. La direction répond qu'ils y travaillent et que ce sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CTP, probablement en 2010 ! Faudrait-il 10 ans pour ça ?

- La tenue d'un CTP spécial handicap. Christian JONON rappelle que lors du dernier CTP en octobre 2008, la direction s'était engagée à mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CTP..... elle réitère son engagement ! pour une prochaine fois.... à condition qu'il y ait des points précis. Nous n'y manquerons pas.

- L'absentéisme : Une étude a été faite par la Mairie sur ce sujet, le rapport étant sur le site. Nous voulons savoir quelles mesures en découleront.... La direction nous promet que nous le saurons lors d'un prochain CTP. Nous demandons un CTP spécial sur ce sujet.

Encore quelques questions qui agacent plus ou moins... et nous quittons à 14 heures.

